Conseil d'Unité du mardi 8 septembre 2025
Relevé de décisions

Présents : Sébastien Adalid, Yamina Bensaadoune, Hyppolite Bernard-Meyer, Sylvia Brunet, Amélie Dionisi-Peyrusse, Antonin Gelblat, Benoît Jean-Antoine, Cécile Legros, Vincent Martin, Antoine Megie, Stéphane Pessina
Excusés et/ou représentés : Antoine Touzain, Jean-Philippe Lieutier

1) **Informations générales**

- **Nouveaux collègues**

Le CUREJ souhaite la bienvenue aux nouveaux collègues recrutés en cette rentrée.

Section 01 :
Clarisse Le Roux : droit pénal
Maxime Peron : droit civil / personnes
Vincent Ramonéda : droit des affaires

Section 02 :
Laurie Marguet : droits fondamentaux / personnes
Fannie Duverger : droit constitutionnel / droit comparé
Julien Antouly : droit international / droit humanitaire

Section 04 :
Pierre-Nicolas Baudot : histoire des idées politiques

Ces derniers seront sollicités dans le cours du semestre pour venir présenter leurs travaux dans le cadre des « midis du CUREJ ».

- **Campagne HCERES d'évaluation des unités de recherche**

La réunion des directeurs d'unités de recherche programmée fin septembre portera notamment sur le lancement de la campagne d'évaluation de la vague B qui devrait se dérouler en 2026. Nous vous tiendrons informés à ce sujet dès que nous disposerons d'informations plus précises.
Dans cette attente, le site internet du CUREJ sera mis à jour d'ici à la fin de l'année civile. Le conseil rappelle que nombre de pages personnelles des collègues et doctorants restent vierges….
Une procédure de mise à jour vous sera à nouveau communiquée très prochainement.
A minima, les mots-clés de votre profil et CV doivent être renseignés.
Pour la campagne HCERES, nous rappelons que seules les publications renseignées sur HAL seront prises en compte (notices : références de la publication ; ou texte intégral respectant les conditions légales de l'embargo).

2) **Modification des fiches de poste demandés pour 2026** (vote)

Les postes d'enseignants-chercheurs attribués à l'UFR par le Conseil académique de juin sont les suivants :

1. - 05 EC PR Sciences Economiques LERN
2. - 01 EC PR Procédure pénale / Procédure pénale - Droit pénal des mineurs et de la famille 46.1 CUREJ
3. - 05 EC MCF Economie Economie sociale, Economie politique LASTA
4. - 02 EC PR- Droit administratif - droit de l'environnement - droit de l'urbanisme- 46.1 CUREJ
5. - 05 EC MCF Techniques Quantitatives LERN
6. - 01 EC MCF Douanes - Transport - Assurances / Douanes - Transport - Assurances CUREJ
7. - 02 EC MCF Droit de l'environnement - TEDS CUREJ
8. - 02 EC MCF Droit administratif CUREJ
9. - 01 EC MCF Droit des affaires, RSE CUREJ

Les UFR et unités de recherche ayant la possibilité de demander la modification, en principe marginale, des fiches des postes accordés au CUREJ pour 2026 par le conseil académique, les sections 01 et 02 présentent les demandes suivantes :

Section 01

A la suite du repyramidage, la section de droit privé a modifié le profil du poste classé 2e, et à la marge celui du poste classé 9e.

- A la place du **poste de PR en procédure pénale**, la section 01 souhaite demander un poste à l'agrégation des universités pour les raisons suivantes :
  Un concours d'agrégation s'ouvre en septembre 2025 pour une prise de fonctions à la rentrée 2026. Les informations émanant du Ministère font état à ce stade d'un nombre insuffisant de demandes de postes mis au concours. Or, le droit privé reste une section contingentée, l'obtention de postes au titre de l'article 46 étant subordonnée à la mise régulière de postes aux concours d'agrégation par l'établissement demandeur. Il s'agit de saisir cette opportunité qui permettra au CUREJ de demander par la suite des postes profilés au titre de l'article 46. A la suite de recrutements effectués cette année ainsi que des départs en retraite, il apparaît que le poste précédemment classé en premier (PR 01 Procédure pénale) n'est plus prioritaire au regard des besoins, et que par ailleurs le vivier de candidats serait assez réduit. Les besoins de la section ne permettent pas de dégager à ce stade un autre profil d'enseignement et de recherche très spécialisés. De nombreux enseignements restent cependant vacants mais ceux-ci relèvent plutôt d'un profil généraliste et polyvalent qui caractérise bien le profil des collègues agrégés.
- Il est demandé un ajustement à la marge de l'intitulé du **poste n°9 : Droit des affaires**, droit du financement/sûretés, RSE.

Section 02

- La section du public demande l'insertion dans la fiche de poste n° 4 d'une formule exigeant que les dossiers de candidature développent un projet d'intégration pédagogique et scientifique au CUREJ.

➢ **Vote favorable à l'unanimité** (deux NPPV)

3) **Demande de renouvellement d'éméritat d'Eloi Diarra** (vote électronique).

Vote électronique : 14 votants ; 10 favorables ; 2 défavorables, 1 NPPV

➢ **La demande est approuvée**

La séance est levée à 13h20. Le prochain conseil d'unité est programmé le jeudi 9 octobre dans l'après-midi, après un déjeuner convivial.